

Vers l'évaluation des élèves « à risque » dès 5 ans

La Rue de Grenelle veut mesurer les apprentissages et le comportement des enfants en grande section de maternelle

Le dossier est explosif. Peut-on, dès la maternelle, repérer les enfants « à risque » et à « haut risque » ? Passer au crible les comportements et les apprentissages des élèves dès 5 ans ? L'idée devait être proposée par le ministère de l'éducation nationale aux inspecteurs reçus par petits groupes, rue de Grenelle, à compter du mercredi 12 octobre. Objet des réunions : l'éventuelle mise en place d'une évaluation de tous les élèves de grande section de maternelle. Un livret appelé « Aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle », que *Le Monde* s'est procuré, détaille précisément, en vingt-deux fiches, un protocole très normé.

L'évaluation est prévue en trois phases. Entre novembre et décembre, une première phase dite de « repérage » : l'enseignant passerait au crible le comportement à l'école, le langage, la motricité et la « conscience phonologique » des élèves. La deuxième phase consisterait en un « entraînement progressif (...) avec les enfants repérés à risques lors de la phase 1 ». Enfin, une étape bilan, entre mai et juin, permettrait de faire le point sur les acquis des élèves par des « séries d'épreuves collectives ou en petits groupes – d'une durée d'environ trente minutes par série ».

Une partie du livret d'évaluation porte sur le « devenir élève ». Une façon politiquement correcte d'évoquer le comportement des enfants. L'enseignant devrait, entre autres, noter si l'élève « respecte les autres » et « contrôle ses

émotions ». « L'enfant devenu élève agit de manière à respecter l'intégrité de toutes les personnes et de son environnement ; il ne les agresse pas, il a recours à la parole en cas de désaccord ou de conflit », peut-on lire dans le document. On n'est pas loin du bilan médical – et confidentiel – que les médecins faisaient passer aux enfants dans leur 6^e année. Le protocole prévoit d'ailleurs d'« articuler le bilan de santé et l'évaluation des acquis ».

On n'est pas loin du bilan médical – et confidentiel – que les médecins faisaient passer aux enfants dans leur 6^e année

Enfin, le vocabulaire choisi risque de faire grincer des dents, de même que le classement des enfants en trois catégories : « RAS » (pour « rien à signaler »), « risque » et « haut risque ». Le maître devrait remplir une « fiche élève » et une « fiche classe » reprenant les « scores » obtenus par les enfants aussi bien pour leur comportement que pour leur maîtrise du langage, leur motricité ou leur conscience des syllabes (phonologie).

Ainsi, un enfant qui, à 5 ans, obtiendrait moins de 2 points en comportement à l'école serait classé « à haut risque ». Une approche qui n'est pas sans rappeler la proposition faite par le secrétaire d'Etat à la justice, Jean-Marie Boc-



Ce nouveau protocole d'évaluation pose la question du rôle de l'école maternelle. MYR MURATET/FEDEPHOTO

kel, en novembre 2010, de repérer les troubles du comportement dès 3 ans. Ou encore une expertise de l'Inserm, rendue publique en septembre 2005, qui pointait l'insuffisance du « dépistage du trouble des conduites » chez les enfants.

Le nouveau dispositif se présente comme un outil de lutte précoce contre l'échec scolaire. Pas sûr que l'argument convainque les organisations syndicales. L'évaluation

en maternelle n'est pas tout à fait nouvelle, mais le dispositif actuel est facultatif : il s'agit d'une liste de fiches, proposées comme un outil que les enseignants utilisent ou non. « Cela reste un choix individuel », témoigne Laetitia Bordeaux, 35 ans, professeure des écoles dans le Val-d'Oise. « Evidemment qu'en évaluant les élèves, on est aussi attentif à leur comportement, et ce dès la petite section de maternelle, l'idée étant de les préparer au mieux au CP, reconnaît-elle. Il faut aider l'enfant à devenir élève. Mais de là à le cataloguer... »

Ce nouveau protocole d'évaluation pose, de fait, la question du rôle de l'école maternelle. « Les enseignants savent très bien identifier les enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier », estime Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA. « Ils n'ont nul besoin d'un dispositif inadapté qui va transformer la maternelle en structure de sélection, alors qu'elle n'a pas vocation à trier les élèves », s'insurge-t-il.

Même constat, inquiet, de la part de Pierre Frackowiak, inspecteur honoraire de l'éducation nationale : « Tests en CE1, en CM2, et aujourd'hui en maternelle... L'évaluation gangrène tout le système.

La place que la maternelle accordait au jeu, au plaisir quotidien, me semble aujourd'hui fortement menacée par ce type de procédé. »

Dans le livret à destination des enseignants, il est précisé que « les taux nationaux de réussite seront calculés sur échantillon représentatif et diffusés pour permettre à chaque école de se situer par rapport à une valeur nationale ». Revoilà exactement ce dont les ensei-

« La place que la maternelle accordait au jeu, au plaisir, semble très menacée »

Pierre Frackowiak
inspecteur honoraire de l'éducation nationale

gnants ne veulent pas : une possible publication des résultats école par école, donc un palmarès des meilleurs établissements des maternelles ! « En évaluant toutes les écoles, on crée un potentiel instrument de classement que quelqu'un finira bien par exploiter », craignait déjà Thierry Cadart, secrétaire général du SGEN-CFDT, à propos des évaluations mises en place à l'école élémentaire en 2008.

Des tests réalisés dès le CE1 font déjà polémique

Chaque année depuis 2008, près de 800 000 élèves de CE1 et de CM2 sont évalués sur 100 « items » (des « problèmes », dans le jargon de l'école) – 60 en français et 40 en mathématiques. Chaque année aussi, ces évaluations font polémique, même si le ministère a tenté d'apaiser les débats en déplaçant les tests de CM2 de janvier à juin à compter de 2012.

« Nous avons fait le choix de l'évaluation-bilan, car notre système éducatif n'a pas assez les moyens de se comparer, a déclaré Luc Chatel en mai. Les évaluations auront lieu après l'affectation des élèves en 6^e. »

Le ministère a aussi annoncé l'expérimentation d'une évaluation au collège, en fin de 5^e. Sans compter les évaluations internationales – PISA, Pirls... –, où l'école française ne brille guère.

Xavier Darcos, le prédécesseur de Luc Chatel au ministère de l'éducation nationale, avait annoncé, dans un premier temps, que les résultats des tests de français et de mathématiques en CM2 seraient rendus publics. Avant de faire marche arrière face au tollé de la profession. Cette intention, perçue comme une volonté de mise en concurrence des établissements, a suffi à discréditer toute la politique d'évaluation.

Le 14 septembre, le Haut Conseil de l'éducation rendait un rapport assasin dans lequel il remettait en cause l'ensemble du système actuel d'évaluation. Il préconisait de « confier à une agence indépendante la mise en œuvre » des évaluations des acquis des élèves, estimant « essentiel que, dans notre démocratie, les données concernant les résultats de notre système éducatif soient objectives et transparentes, donc incontestables ».

Un mois après cette salve, pas sûr que les inspecteurs de l'éducation nationale reçus au ministère accueillent favorablement l'hypothèse de nouvelles évaluations. ■

MARYLINE BAUMARD,
AVEC MATTEA BATTAGLIA
ET AURÉLIE COLLAS

PUBLICIS CONSEIL

N°21

Le Mensuel

OCTOBRE 2011 ■ LES MEILLEURS ARTICLES DU MONDE

Avis de tempêtes

► Sciences Plus vite que la lumière ?

► Blogs Une année en France

► ISRAËL - PALESTINE La bataille de l'ONU

CHAQUE MOIS, UNE SÉLECTION DES MEILLEURS ARTICLES DU MONDE.

Le mensuel du « Monde » vous offre une relecture complète de l'actualité du mois précédent, avec une sélection des meilleurs articles parus dans le quotidien ou ses suppléments. Relire un article à tête reposée, retrouver l'enquête qui vous avait échappé, vous plonger dans cette analyse que vous vous étiez juré de lire... En un mot, vous offrir le meilleur du « Monde » dans un magazine élégant et fortement illustré.

POUR VOUS ABONNER : www.lemonde.fr/abolemensuel

Un million d'enseignants et beaucoup d'énerverment pour tester le vote électronique

On ne force pas la cadence de cette grosse machine qu'est l'éducation nationale sans prendre quelques précautions... ni quelques coups. À l'approche des élections professionnelles, qui se dérouleront de jeudi 13 à lundi 20 octobre, Josette Théophile, la directrice générale des ressources humaines du ministère, a voulu mettre un peu d'huile dans les rouages en installant le vote électronique.

Tout avait bien commencé. Ministère et syndicats étaient d'accord, il y a près d'un an, pour considérer que les urnes et les bulletins papier n'étaient pas assez fiables, pas assez « écolos », trop compliqués pour une élection qui compte plus d'un million d'électeurs et quelque 650 scrutins – chaque électeur votant à deux, voire à quatre, scrutins différents.

Mais ce petit coup de rajeunissement vire au casse-tête. Les électeurs doivent recevoir une « notice de vote » qui donne un « identifiant », grâce auquel il est possible de récupérer un « mot de passe » pour accéder à un « espace électeur »... Les syndicats reprochent à

l'Elysée d'avoir avancé ces élections de décembre à octobre pour les éloigner de la présidentielle. Résultat : « On a dû tout préparer dans l'urgence », déplore Christian Chevalier, du SE-UNSA. Il fallait donc s'attendre à quelques pannes... « 20 % des électeurs n'ont pas reçu de notice de vote », rapporte Daniel Robin, du SNES-FSU. Les syndicats, qui jouent leur représentativité, craignent une chute de la participation, qui avoisinait les 60 % lors des derniers scrutins. A ces craintes, M^{me} Théophile répond qu'il y a eu une « période d'ajustement » à l'ouverture du portail de vote, mais que « tout cela est rentré dans l'ordre ».

Charte électronique

Mais la situation est devenue explosive depuis que M^{me} Théophile a interdit, en septembre, l'utilisation des messageries professionnelles des personnels, sans leur accord, à des fins de communication syndicale, car, selon elle, cela « ne correspond pas aux exigences de la CNIL [Commission nationale de l'informatique et des libertés] ». Aussitôt, le SGEN-CFDT

est monté au créneau. « Une messagerie professionnelle n'est pas un sanctuaire inviolable ! C'est une entrave à la liberté d'expression syndicale ! », s'insurge Thierry Cadart, son secrétaire général. « On est dans un vide réglementaire. Cela crée un climat de suspicion, les uns dénonçant les autres auprès de la CNIL », résume M. Chevalier.

Que dit la CNIL ? « Il y a des règles à respecter. Il faut que les personnes susceptibles de recevoir des messages syndicaux en soient informées et puissent s'opposer à leur réception », explique Florence Fourast, directrice à la CNIL. Et un accord doit être conclu entre l'employeur et les syndicats sur l'utilisation des messageries professionnelles. Or, voilà quatre ans que la Rue de Grenelle et les syndicats ne parviennent pas à s'accorder sur une charte électronique de bonnes pratiques. Au sommet de l'administration, on pariait que si le vote électronique « passait » dans l'éducation nationale, il serait adopté dans les autres fonctions publiques. Affaire à suivre... ■

AU. C.